

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 décembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDES DE RECONSIDÉRATION



2016-594

CONSEIL – POSITION DE LA VILLE SUR LE PROJET D'ENGAGEMENT D'UNE AUTRE FIRME (QUOTIENT) DE JURICOMPTABLE ET INSTRUCTIONS À L'AVOCAT DE LA VILLE – LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conteste, en collaboration et en même temps que la Ville de L'Ancienne-Lorette, les quotes-parts d'agglomération pour les années 2008 à 2016 imposées par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les deux villes ont retenu les mêmes experts en juricomptabilité, soit la firme Deloitte et Jean Blouin, CPA, C.A, CA-EJC, CFF, EEE, CSE;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait initialement engagé une deuxième firme d'experts nommée Quotient;

CONSIDÉRANT QUE notre conseil a réalisé que cette façon de procéder était inappropriée et a mis fin au mandat de Quotient, pour retenir le même expert que la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte a poursuivi intensément ses travaux d'expertises depuis environ un an;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte refuse maintenant de poursuivre son mandat d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE Deloitte s'est retirée parce que le maire Juneau a mis en cause publiquement son indépendance et menacé l'expert Jean Blouin et Deloitte de porter contre eux des accusations pour manque d'éthique à l'Ordre des comptables professionnels agréés, pour violation de la *Loi sur le lobbyisme* en s'adressant au Commissaire au lobbyisme et en formulant ces menaces auprès des autorités hiérarchiques de Deloitte;

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (suite)

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte bénéficie de la confiance de la majorité des membres du conseil, confiance exprimée dans la résolution 2016-518 qui a mandaté le directeur général de reprendre les discussions avec Deloitte afin de ratifier la lettre d'entente en juricomptabilité que la maire avait refusée de signer;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre avec le directeur général, l'expert Jean Blouin a fait connaître les conditions qui lui auraient permis de continuer à agir pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions posées par Deloitte portent principalement sur des actes que devrait poser la maire Juneau,

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau a refusé ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau a présenté à la séance du conseil du 8 novembre la résolution 2016-517 dans le but de confier à la firme Quotient « *le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération* »;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été reportée à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau présente aujourd'hui à nouveau cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime que l'engagement d'un nouvel expert retardera considérablement la marche du dossier et entraînera un doublement inutile du nombre d'experts en juricomptabilité, entraînant de plus des risques de contradictions et de confusion et des coûts additionnels inutiles;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil est d'avis que cette résolution présentée par le maire n'a pas pour but et pour effet d'améliorer la qualité de l'expertise juricomptable, l'efficacité des arguments de la Ville et la rapidité des procédures;

CONSIDÉRANT QUE le maire Juneau avait déjà signé hors la connaissance du conseil en novembre 2015, l'entente de règlement proposée par la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il s'oppose aux procédures en cours et tente sciemment de retarder le procès jusqu'après les élections municipales de novembre 2017 pour ensuite signer cette entente avec la Ville de Québec laquelle a été refusée et jugée défavorable et inacceptable par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil refuse la proposition du maire Juneau d'engager de nouveaux experts pour ne pas retarder le procès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de laisser la cause de la Ville de L'Ancienne-Lorette servir de cause type et de mettre en attente celle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de scinder les procédures de la Ville de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette option n'engendre aucun coût additionnel pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et préserve les recours de la Ville dans ce litige;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner des instructions à notre procureur à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE confirmer la décision de ce conseil de ne pas engager la firme Quotient et de laisser le dossier de L'Ancienne-Lorette se poursuivre à titre de cause type, la poursuite de Saint-Augustin-de-Desmaures étant alors mise en attente;

DE donner instruction à Me Pierre Laurin de prendre connaissance des intentions de la Ville exprimées dans cette résolution et de s'y conformer, de faire les procédures requises pour y donner suite, de le mandater pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans la préparation de la cause de la Ville de L'Ancienne-Lorette et lors de l'audition de ce procès, de suivre le déroulement de la cause et d'informer le conseil régulièrement de l'évolution de ce dossier important pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à la séance du mois de janvier 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-595

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-512 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes Lise Lortie et France Hamel
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-596

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

Conseil – Budget 2017

Point retiré :

Ressources humaines – Embauche d'un coordonnateur à la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS ÉLUS EN NOVEMBRE 2013

Il est pris acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires, de Mmes France Hamel et Lise Lortie et de MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin, et de les verser aux archives de la Ville.



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 15 DÉCEMBRE 2016



2016-597

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 15 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 et celui de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 DÉCEMBRE 2016 – RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD BRULOTTE

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 7 décembre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 DÉCEMBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 décembre 2016.



2016-598

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 DÉCEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2016-685** Adjudication d'un contrat pour le service de fourrière à vocation municipale et centre d'expertises (VQ-48898)
- A1GT2016-133** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Marie-de-l'Incarnation, quartier Saint-Sauveur – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A1GT2016-182** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1^{re} Avenue – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A1GT2016-198** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Ouest, quartier Montcalm – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2016-177** Approbation de la *Politique concernant les dépenses du Comité d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par le *Fonds de développement des territoires*
- FN2016-048** Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligations, d'un montant de 75 000 000 \$, dont l'adjudication a été effectuée le 28 novembre 2016
- RH2016-732** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* concernant l'horaire particulier des postes de premier technicien en promotion touristique de l'*Office du tourisme de Québec*
- AJ2016-039** Modification de la résolution CA-2016-0418 relative au règlement hors cour de la poursuite de *Construction Frank Lefrançois inc.* dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-014988-117

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (suite)

- AP2016-731** Renouvellement de sept contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI)* d'*Oracle* (dossier 44976)
- AP2016-734** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Programme de gestion des sels de voirie et abrasifs avec formation sur l'épandage – Saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 (VQ-48956)
- AP2016-748** Renouvellement d'un contrat pour des travaux de déménagement et/ou de réaménagement (VQ-47201)
- AP2016-776** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'entretien et le support *Microsoft* de type *Entreprise*, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 (dossier 39259)
- AP2016-777** Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft* pour l'année 2017 (dossier 42040)
- BE2016-112** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec*, relativement au versement d'une subvention à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue du *Carnaval de Québec*, en 2017
- FN2016-056** Fermeture de 13 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements
- OM2016-004** Confirmation par résolution de la contribution financière de 10 % de la Ville de Québec à l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour le renouvellement de l'entente de gestion du supplément au loyer du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018
- OT2016-012** Approbation du calendrier de ventes 2017 de l'*Office du tourisme de Québec*
- RH2016-854** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-857** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-861** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-862** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-863** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-864** Décision de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

(RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017

- PC2016-108** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant*, R.A.V.Q. 1092
- PO2016-003** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme contre l'intrusion et le contrôle des fausses alarmes*, R.A.V.Q. 883
- FN2016-049** *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1089
- FN2016-052** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1093

Que le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

- FN2016-054** Ratification de l'affectation des paiements comptant aux projets d'immobilisations du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 et autorisation pour l'application de paiements comptant aux dépenses d'immobilisation sur des dépenses dans des règlements d'emprunt réalisées en 2016

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-598-1

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 21 DÉCEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- FN2016-058** Adoption du budget du *Réseau de transport de la Capitale* pour l'exercice financier 2017
- Autres décisions reliées à l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et au programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- FN2016-059** Adoption des prévisions budgétaires 2017 reliées aux responsabilités d'agglomération de Québec
- FN2016-059** Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2015-2019 relié aux responsabilités d'agglomération

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITION SANS PRÉAVIS



2016-599

CONSEIL – BUDGET 2017

CONSIDÉRANT le montant déjà budgété en 2016 pour la provision pour déficit d'agglomération d'un montant de 758 782 \$;

CONDIDÉRANT le déficit réel au 31 décembre 2015, au montant de 331 564 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant aurait dû pris à même cette provision;

CONSIDÉRANT QU'il restera un solde de 427 218 \$ pour les déficits futurs;

CONSIDÉRANT QU'il est inutile de conserver le montant prévu au budget 2017 pour un déficit d'un montant de 331 564 \$, ainsi que la provision au montant de 302 668 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner une pause aux payeurs de taxe.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE réduire les dépenses prévues au budget 2017 d'un montant de 634 232 \$ et d'ajuster le taux de taxe résidentiel en conséquence;

DE convoquer une rencontre extraordinaire en respectant les délais légaux afin d'adopter un budget amendé pour l'année 2017.

Ont voté pour : Mmes Lise Lortie et France Hamel
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



PROPOSITIONS



2016-600

MAIRIE – RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES À LA VILLE PAR D'EX-CONSEILLERS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE EN JUSTICE

CONSIDÉRANT l'avis donné à la Ville le 19 août 2016 par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Croteau, concernant les rémunérations additionnelles versées à des conseillers pour des comités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis et de l'analyse effectuée subséquemment, tous les conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en poste entre août 2013 et janvier 2016 doivent rembourser des sommes perçues en trop;

CONSIDÉRANT le processus de remboursement amorcé pour tous les conseillers concernés actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par la Ville pour obtenir remboursement auprès des ex-conseillers Marie-Julie Cossette et Denis Lapointe se sont avérées infructueuses et que dans ces cas particuliers nulle compensation ne peut être exercée puisque qu'aucun traitement ne leur est versé;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* confère au maire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin que soient prises sans délai les mesures nécessaires permettant le dépôt d'une demande en justice formelle visant la

récupération par la Ville des sommes dues par Mme Marie-Julie Cossette (13 321,11 \$) et M. Denis Lapointe (737,40 \$).

Ont voté pour : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mmes Lise Lortie et France Hamel

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-601

TRÉSORERIE – ADOPTION DES SALAIRES PAYÉS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS AUX CONSEILLERS POUR LA PÉRIODE DU 8 FÉVRIER AU 6 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes Lise Lortie et France Hamel

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-602

TRÉSORERIE – APPROBATION DES CRÉDITS DE TAXES REMBOURSÉS AUX CITOYENS EN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des crédits de taxes faits aux citoyens durant la période du 1er janvier au 31 octobre 2016, pour un total de 445 046,62 \$ selon la liste des paiements de remboursements des crédits de taxes foncières du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016, annexés au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-603

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste du 30 novembre 2016 jointe au mémoire pour un montant total de 419 798,03 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en novembre 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 novembre, pour un montant total de 827 830,09 \$.

Total : 1 247 628,12 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 13 décembre 2016;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles des règlements d'emprunt ou toutes autres sources de journaux des achats joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-604

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER – LISTE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste du 15 décembre 2016 jointe au mémoire pour un montant total de 157 311,08 \$;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles des règlements d'emprunt ou toutes autres sources de journaux des achats joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-605

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe du mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-606

GREFFE – MANDAT CONFIE AUX AVOCATS DU SERVICE DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mmes Lise Lortie et France Hamel
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Raynald Brulotte et Sylvain Juneau
Adopté à la majorité



2016-607

GREFFE – ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION EN MATIÈRE D'OPÉRATION NEIGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser les employés de l'entreprise «GARDA» mandatés par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le remorquage des véhicules à émettre un constat d'infraction pour toute contravention au règlement REGVSAD-2014-433 pour la saison hivernale 2016-2017;

D'autoriser M. Patrice Dion, marcheur-signalé à émettre un constat d'infraction pour toute contravention au règlement REGVSAD-2014-433 pour la saison hivernale 2016-2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-608

GREFFE – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE – CERTIFICAT DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'informer le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques que la Ville autorise le prolongement de la rue Valériane selon les plans produits par la firme d'ingénieur Génio daté de juillet 2016, dossier 16-969, incluant les modifications que le ministère pourrait exiger et qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat de l'autorisation du ministère

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-609

GREFFE – MAINLEVÉE – CLAUSE RÉSOLUTOIRE – IMMEUBLES VALPO INC. – 150, RUE DE SINGAPOUR – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée totale et de requérir la radiation de tous les droits de la Ville résultant de la clause résolutoire aux termes d'un acte de vente inscrit au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 21 943 296;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-610

GREFFE – MAINLEVÉE – RÉSIDENCE DE LA COLOMBIÈRE – 4925, RUE PIERRE-GEORGES-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée de l'inscription de l'hypothèque lui résultant du jugement et de l'avis publiés sous le numéro 20 413 813 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-611

GREFFE – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-032 – RÉSILIATION DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE résilier le contrat de location d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement, appel d'offres no AO-2016-032, octroyé à l'entreprise "Camion Excellence Peterbilt inc." par la résolution 2016-526, séance ordinaire du 8 novembre 2016, le tout conformément à la clause 2.17 des documents d'appel d'offres;

DE mandater les Services du greffe et de la gestion du territoire de procéder à une évaluation de rendement du fournisseur comme prévu à la clause 2.21 des documents d'appel d'offres et en conformité avec l'article 573 (2.0.1.) de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-612

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-023

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la rédaction du plan directeur des loisirs et de la vie communautaire, appel d'offres No AO-2016-023, à LEMAY CO inc., pour une somme de 37 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-613

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DIRECTEUR DU SERVICE DE LA CULTURE – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-030

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la rédaction du plan directeur de la culture, appel d'offres No AO-2016-030, à LEMAY CO inc., pour une somme de 34 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-614

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-033

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de gestion du contrôle animalier pour une durée de deux (2) ans, appel d'offres no AO-2016-033, à C.A.D. - Contrôle d'Animaux Domestiques inc. pour une somme de 147 000 \$, plus les taxes applicables.

Que les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-615

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE MISE EN PAGE ET D'IMPRESSON DU MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-034

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Interscript et Marquis est non-conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de mise en page et d'impression du Mensuel d'informations municipales pour une durée de trois (3) ans, appel d'offres no AO-2016-034, à

l'entreprise Journal.ca inc. pour une somme de 163 356,48 \$, incluant les taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service des communications.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-616

GREFFE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RELIURE DE VOLUME – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-035 – BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la reliure de volumes de la Bibliothèque Alain-Grandbois, appel d'offres no AO-2016-035, à Reliures Travaction (1991) inc. pour une somme de 31 545,86 \$, incluant les taxes applicables.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-617

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – VENTE DU LOT 5 989 289 À GESTION CHLORATECH INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De vendre le lot 5 989 289 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à Gestion Chloratech inc., d'une superficie de 3 701,9 m², au prix de 46,28 le m² pour un montant total de 171 341,67 \$

DE joindre à la résolution, le certificat de la trésorière;

D'autoriser le maire et le greffier ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-618

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 – PLAN D'ACTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2017 ainsi que le budget associé à chacun des projets tels que présentés dans l'Annexe A du ministère de la Culture et des Communications annexé au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-619

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DU BILAN FINANCIER DES SERVICES OFFERTS PAR KÉNO POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS EN 2016

Considérant que Kéno a rempli les obligations indiquées dans le protocole d'entente du 21 décembre 2015, dont copie est joint au présent mémoire;

Considérant que l'article 4.3 du protocole d'entente stipule que le bilan final doit être approuvé par la Ville;

Considérant que Kéno a déposé son bilan financier à la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le budget présenté par Kéno et d'autoriser le Service de la trésorerie à faire le paiement final au montant de 47 821,58 \$, incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-620

GESTION DU TERRITOIRE – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE 3^E RANG – PHASE 4 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 53 013,33 \$ en faveur de Les constructions de l'Amiante inc. pour les travaux d'infrastructures du 3^e Rang à même les crédits du *Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-417* au montant de 1 780 000 \$ pour la réfection du 3^e Rang, phase 4.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-621

GESTION DU TERRITOIRE – ORGANISME DU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DU LA SAINT-AUGUSTIN – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différents mandats en lien direct avec le lac et que leurs actions contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme prévoit porter mains fortes pour certains projets à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différents mandats de nature écologique et environnemental.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

De verser un montant de 10 010\$ comme aide financière pour l'année 2017 au Conseil de bassin versant du lac Saint-Augustin pour la réalisation des projets suivants:

- Renaturalisation des fossés routiers (3 000\$)
- Continuité du projet pour la renaturalisation des rives des propriétés au lac Saint-Augustin (3 050 \$)
- Mise en valeur du lac par l'analyse du plan d'urbanisme et du bassin versant (3 960 \$).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-622

GESTION DU TERRITOIRE – FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine est un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différents mandats de nature écologique et que leurs actions contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De verser un montant de 23 000 \$ comme aide financière pour l'année 2017 à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel pour la réalisation des projets suivants :

- Gestion de la Réserve naturelle (10 000 \$)
- Appui au projet sur les espèces en péril à Saint-Augustin-de-Desmaures (8 500 \$)
- Guichet unique virtuel lors des demandes des citoyens afin de planifier les interventions en rives et présentation sur les changements climatiques (4 500 \$)

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-623

GESTION DU TERRITOIRE – ORGANISME DES BASSINS VERSANT DE LA CAPITALE – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les actions de l'Organisme des bassins versants de la Capitale œuvre sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme prévoit prêter main forte pour certains projets à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différents mandats de nature écologique et que leurs actions contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 16 712,50\$ comme aide financière pour l'année 2017 à l'Organisme de bassin versant de la Capitale pour la réalisation des projets suivants :

- Poursuite de la caractérisation des cours d'eau du bassin versant du lac Saint-Augustin et planification des travaux suite à la caractérisation de 2016 (8 512,50 \$)
- Plan pour la détection des branchements inversés (2 600 \$)
- Conformité du rejet des gouttières (2 600 \$)

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-624

GESTION DU TERRITOIRE – CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CAP-ROUGE – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge est un organisme local;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différentes actions qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 2 000 \$ au Conseil du Bassin de la Rivière Cap-Rouge pour poursuivre les activités de contrôle de la Berce du Caucase.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-625

GESTION DU TERRITOIRE – CORPORATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les actions proposées se retrouvent sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme réalise différentes actions qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) cours d'eau qui traversent le territoire de la Ville présente un IQBR faible;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à mettre sur pied une campagne afin de sensibiliser les propriétaires riverains à l'importance de conserver leur bande riveraine végétalisée et ainsi augmenter la qualité de la bande riveraine.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

De verser un montant de 7 700 \$ à la Corporation du Bassin de la Rivière Jacques-Cartier pour la planification de la campagne de sensibilisation, d'effectuer la campagne de sensibilisation et la production d'un plan d'aménagement propre à chaque propriétaire riverain des quatre (4) cours d'eau suivants : Ruisseau des Ilets, Rivière Charland, Ruisseau DesRoches et Rivière du Curé.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-626

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 DE FAÇON À CRÉER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES CHENILS ET PENSION CANINE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Ce Règlement prévoit notamment l'imposition d'une distance minimale de 200 m entre les limites de tous les lots destinés à l'usage des chenils et pension canine et les limites du périmètre urbain et destiné à un usage résidentiel.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 28.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier